



BIOMÉRIEUX VISION SUITE

Conditions générales supplémentaires – MAESTRIA™

1. APPLICABILITE

Les présentes Conditions générales supplémentaires de BIOMÉRIEUX VISION SUITE – MAESTRIA™ (« Conditions supplémentaires MAESTRIA ») s'appliquent uniquement à MAESTRIA™ et complètent les Conditions générales. En cas de conflit entre les présentes Conditions supplémentaires MAESTRIA et les Conditions générales, les présentes Conditions supplémentaires MAESTRIA prévaudront.

2. DEFINITIONS

- 2.1 « **Données anonymisées** » a le sens qui lui est donné dans les Conditions générales.
- 2.2 « **bioMérieux** » a le sens qui lui est donné dans les Conditions générales.
- 2.3 « **Instrument bioMérieux** » a le sens qui lui est donné dans les Conditions générales.
- 2.4 « **Client** » a le sens qui lui est donné dans les Conditions générales.
- 2.5 « **Données hébergées par le client** » a le sens qui lui est donné dans les Conditions générales, en particulier la Section 8.3(b).
- 2.6 « **Informations client** » a le sens qui lui est donné dans les Conditions générales.
- 2.7 « **Environnement informatique du Client** » a le sens qui lui est donné dans les Conditions générales.
- 2.8 « **Locaux du Client** » a le sens qui lui est donné dans les Conditions générales.
- 2.9 « **Lois sur la protection des données** » a le sens qui lui est donné dans les Conditions générales.
- 2.10 « **Données désidentifiées** » a le sens qui lui est donné dans les Conditions générales.
- 2.11 « **Documentation** » a le sens qui lui est donné dans les Conditions générales.
- 2.12 « **Conditions générales** » désigne les Conditions générales de BIOMÉRIEUX VISION SUITE.
- 2.13 « **Instrument** » a le sens qui lui est donné dans les Conditions générales.
- 2.1 « **Licence** » a le sens qui lui est donné dans les Conditions générales.
- 2.2 « **SIL** » désigne un système d'information de laboratoire, à savoir un système d'information sous forme de logiciel prenant en charge les opérations d'un laboratoire et comprenant ou permettant le traitement, le stockage et la gestion des données patients liées aux processus et analyses de laboratoire.
- 2.3 « **Configuration MAESTRIA** » désigne le Logiciel et le Matériel MAESTRIA fournis au Client.
- 2.4 « **Matériel MAESTRIA** » désigne la plateforme matérielle (serveur ou PC MAESTRIA) fournie par bioMérieux sur laquelle le logiciel MAESTRIA est installé.
- 2.5 « **Serveur MAESTRIA** » désigne un ordinateur fourni par bioMérieux, qui héberge le Logiciel MAESTRIA.
- 2.6 « **Logiciel MAESTRIA** » désigne une copie exécutable par machine du logiciel intermédiaire MAESTRIA™ ainsi que toute modification, amélioration, mise à jour et/ou version.
- 2.7 « **Mise à jour du Logiciel MAESTRIA** » désigne les versions successives du Logiciel MAESTRIA concerné, comprenant les corrections, adaptations ou modifications pertinentes.
- 2.8 « **Nouvelle version du logiciel MAESTRIA** » désigne une nouvelle version du Logiciel MAESTRIA intégrant des fonctionnalités opérationnelles et techniques majeures.
- 2.9 « **Instruments non bioMérieux** » désigne les Instruments qui ne sont pas des Instruments bioMérieux.
- 2.10 « **Documentation de commande** » a le sens qui lui est donné dans les Conditions générales.
- 2.11 « **Licence perpétuelle** » a le sens qui lui est donné dans les Conditions générales.
- 2.12 « **Données personnelles** » a le sens qui lui est donné dans les Conditions générales.
- 2.13 « **Abonnement** » a le sens qui lui est donné dans les Conditions générales.
- 2.14 « **Données techniques** » a le sens qui lui est donné dans les Conditions générales.
- 2.15 « **Conditions** » a le sens qui lui est donné dans les Conditions générales.
- 2.16 « **Informations utilisateur** » a le sens qui lui est donné dans les Conditions générales.
- 2.17 « **Machine virtuelle** » désigne la plateforme de machine virtuelle sur laquelle le logiciel MAESTRIA est installé.

3. CONDITIONS GENERALES SUPPLEMENTAIRES

3.1 **Accès.** À la seule discrétion de bioMérieux, l'accès au Logiciel MAESTRIA ainsi qu'aux produits, fonctionnalités ou services associés pourra être accordé au Client soit sous forme d'abonnement, soit sous forme de licence perpétuelle, comme indiqué ci-après et résumé dans l'Annexe A jointe.

- (a) **Abonnement à MAESTRIA.** Le cas échéant, bioMérieux accorde au Client une licence d'utilisation de MAESTRIA sur la base d'un Abonnement, sous réserve des Conditions générales et des présentes Conditions supplémentaires MAESTRIA. L'Abonnement couvre obligatoirement (i) le logiciel MAESTRIA et (ii) la connexion aux Instruments ainsi que l'assistance, pendant toute la durée de l'Abonnement. Selon l'option sélectionnée par le Client, et sous réserve de disponibilité, l'abonnement peut également couvrir, en option : (i) une solution de gestion des cultures, (ii) un connecteur Bruker, (iii) une solution d'analyse de laboratoire et/ou (iv) un connecteur tiers.
- (b) **Licence perpétuelle MAESTRIA.** Le cas échéant, bioMérieux accorde au Client une Licence perpétuelle d'utilisation de MAESTRIA, sous réserve des Conditions générales et des présentes Conditions supplémentaires MAESTRIA. La durée de la Licence perpétuelle est valable aussi longtemps que le client utilise MAESTRIA conformément aux Conditions générales et aux présentes conditions (« **Durée de la Licence perpétuelle** »). La Licence perpétuelle couvre le logiciel MAESTRIA, en tant qu'offre obligatoire, et peut également inclure, selon le choix du Client, (i) une solution de gestion des cultures et (ii) une machine virtuelle, en tant qu'offres en option. En tant que condition de la Licence perpétuelle, le Client doit acquérir et maintenir (i) les services d'assistance et de mise à jour du logiciel MAESTRIA et (ii) les services de connexion et d'assistance de l'Instrument, à tout moment pendant la Durée de la Licence



BIOMÉRIEUX VISION SUITE

Conditions générales supplémentaires – MAESTRIA™

perpétuelle, en tant qu'offres obligatoires en vertu d'un abonnement ou d'un contrat de service. En outre, au choix du client et, le cas échéant, le Client peut acquérir et maintenir (i) un connecteur Bruker et (ii) une solution d'analyse de laboratoire, en vertu d'un abonnement ou d'un contrat de service.

3.2 Logiciel MAESTRIA.

- (a) Le Client doit utiliser le Logiciel MAESTRIA uniquement sur du Matériel MAESTRIA ou une Machine virtuelle dédiée.
- (b) Le Client peut transférer physiquement le Logiciel MAESTRIA du Matériel MAESTRIA ou d'une Machine virtuelle à un autre, à condition que le Logiciel MAESTRIA ne soit utilisé que sur une seule instance de Matériel MAESTRIA ou de Machine virtuelle à la fois, et que la plateforme matérielle soit validée par bioMérieux.
- (c) Sauf restrictions prévues dans la Documentation applicable, le Client peut accéder au Logiciel MAESTRIA via Internet ou une application réseau.
- (d) Sans préjudice des droits accordés au Client, ce dernier s'engage à ne pas installer de programme tiers non approuvé par bioMérieux sur une Machine virtuelle ou du Matériel MAESTRIA, ni à apporter de modification au Logiciel MAESTRIA sans l'accord préalable écrit de bioMérieux.
- (e) Dans le cas où le Logiciel MAESTRIA nécessiterait des mises à niveau ou des modifications matérielles, le Client en sera responsable.

3.3 Matériel MAESTRIA.

- (a) Sauf accord contraire, le Client conservera la propriété du Matériel MAESTRIA, à condition d'avoir intégralement réglé tous les coûts liés à son achat et à son installation, et de respecter l'ensemble des obligations applicables prévues dans les Conditions générales et les présentes Conditions supplémentaires MAESTRIA. En cas de manquement grave à ses obligations de paiement, bioMérieux se réserve le droit de reprendre possession du Matériel MAESTRIA. Sauf interdiction par les Lois applicables, bioMérieux peut conserver toute part du prix déjà payé par le Client en tant que dommages-intérêts forfaitaires en cas de manquement du Client à ses obligations de paiement.
- (b) Le Client s'engage à ne procéder à aucune modification du matériel MAESTRIA sans l'accord préalable écrit de bioMérieux. Dans le cas où l'utilisation du Matériel MAESTRIA nécessiterait des mises à niveau ou des modifications matérielles, le Client sera seul responsable des coûts afférents à ces mises à niveau ou modifications.
- (c) Le risque de perte ou de détérioration du Matériel MAESTRIA est transféré au Client dès la livraison dudit Matériel au Client. Le Client est responsable de s'assurer que ses polices d'assurance couvrent le Matériel MAESTRIA dès sa livraison.
- (d) bioMérieux recommande un cycle de vie du Matériel MAESTRIA ne dépassant pas une période de cinq (5) ans (« **Période d'utilisation recommandée** »). Dès l'expiration de la Période d'utilisation recommandée, bioMérieux pourra proposer au Client un nouveau Matériel MAESTRIA, sur la base des prix catalogue en vigueur. Si le Client décide de ne pas remplacer le Matériel MAESTRIA après la Période d'utilisation recommandée, bioMérieux se réserve le droit de facturer au Client les services d'assistance relatifs audit Matériel MAESTRIA sur la base des prix catalogue en vigueur.

3.4 Services.

- (a) *Connexion des instruments et assistance*
 - (i) Dans la mesure où le Client est à jour de son abonnement ou de son contrat de services applicable, bioMérieux fournira les services de connexion aux Instruments ainsi que les services d'assistance associés, sous réserve des présentes Conditions et de la Documentation applicable.
 - (ii) bioMérieux assistera le Client dans la mise en œuvre de la Configuration MAESTRIA dans l'environnement du Client.
 - (iii) L'installation doit être effectuée dans les Locaux du Client.
 - (iv) Après l'installation du Logiciel MAESTRIA et/ou du Matériel MAESTRIA, le Client devra signer toute documentation d'acceptation applicable.
- (b) *Mises à jour du logiciel MAESTRIA et assistance*
 - (i) Dans la mesure où le Client est à jour de son abonnement ou de son contrat de services applicable, bioMérieux fournira les Mises à jour du Logiciel MAESTRIA ainsi que les services d'assistance associés, conformément aux présentes Conditions et à la Documentation applicable.
 - (ii) bioMérieux se réserve expressément le droit de corriger tout(e) erreur, bug ou inexactitude dans le Logiciel MAESTRIA, et ne pourra être tenu responsable de tout désagrément, tel qu'une suspension et/ou une modification des services, pouvant être lié à ces corrections.
 - (iii) Sous réserve que le Client soit à jour de ses paiements d'abonnement, bioMérieux mettra à disposition les mises à jour du Logiciel MAESTRIA sans frais supplémentaires. Il incombe au Client d'installer des Mises à jour du Logiciel MAESTRIA dès leur mise à disposition par bioMérieux.
 - (iv) Si le Client n'est pas à jour de son abonnement ou de son contrat de services, ou s'il n'installe pas une Mise à jour du Logiciel MAESTRIA fournie par bioMérieux, il assumera l'ensemble des risques et responsabilités qui auraient pu être évités ou atténués par l'installation de ladite Mise à jour du Logiciel MAESTRIA.
 - (v) Le cas échéant, bioMérieux informera le Client de la mise à disposition d'une Nouvelle version du Logiciel MAESTRIA, laquelle, une fois installée, sera régie par les présentes Conditions.
 - (vi) Si le Client modifie le Logiciel MAESTRIA sans l'autorisation écrite préalable de bioMérieux, bioMérieux sera dégagé de toute obligation de mise à jour ou d'assistance liée à ce logiciel modifié. Le Client assumera tous les risques et responsabilités liés à de telles modifications non autorisées.
- (c) *Formation*
 - (i) Le cas échéant, bioMérieux autorisera les Utilisateurs désignés par le Client à assister ou à participer aux ateliers de formation, conférences téléphoniques à distance, cours et/ou simulations indiqués dans la Documentation de commande, le cas échéant, et leur accorde un droit d'accès et d'utilisation des supports de formation (« **Supports** »), sous réserve des présentes Conditions.
 - (ii) Sauf mention contraire expresse, et dans la mesure où les Lois applicables ne l'interdisent pas, l'ensemble des formations, Supports, documentation et autres informations fournis par ou pour le compte de bioMérieux au Client ou aux Utilisateurs sont fournis « en l'état ».

3.5 Obligations supplémentaires du Client.

Outre les obligations applicables énoncées dans les Conditions générales, le Client doit :

- (a) se procurer VILINK® ou toute autre solution d'assistance à distance approuvée par bioMérieux, et y avoir accès ;
- (b) désigner un employé autorisé pour assurer le rôle de chef de projet, qui sera l'interlocuteur de bioMérieux ; et
- (c) veiller à effectuer toutes les mises à jour, les corrections et le déploiement ou de la maintenance des logiciels antivirus sur le système d'exploitation préinstallé sur le Matériel MAESTRIA. bioMérieux n'assumera aucune responsabilité à cet égard.



BIOMÉRIEUX VISION SUITE Conditions générales supplémentaires – MAESTRIA™

3.6 Données. Le Client est tenu de se conformer aux Lois sur la protection des données en lien avec les Données hébergées par le Client qui contiennent ou constituent des Données personnelles. En outre, le Client reconnaît que, dans le cadre de la fourniture des services liés à MAESTRIA par bioMérieux, il peut être nécessaire que bioMérieux collecte et traite des Données non personnelles, sous forme de Données techniques, d'Informations client, d'Informations utilisateur et/ou de Données anonymisées ou désidentifiées, selon le cas.



BIOMÉRIEUX VISION SUITE

Conditions générales supplémentaires – MAESTRIA™

3.7 Instruments non bioMérieux. La présente section ne s'applique que dans les zones où MAESTRIA peut être configuré pour permettre la connexion avec des Instruments non fournis par bioMérieux.

- (a) Dans la mesure où bioMérieux permet la connexion de MAESTRIA avec des instruments non fournis par bioMérieux, cette connexion est développée et testée sur la base des spécifications de connexion publiées par le fabricant dudit Instrument non bioMérieux et/ou fournies par le Client. Le Client doit effectuer des tests de qualification et de validation de cette connexion avant de l'utiliser dans le cadre de ses opérations courantes. bioMérieux fournit un outil permettant de gérer la correspondance entre les organismes identifiés par le ou les Instruments non bioMérieux et ceux identifiés dans MAESTRIA. Le Client doit configurer et maintenir les codes de cartographie nécessaires afin de garantir la fiabilité des résultats. MAESTRIA ne gère que les résultats de diagnostic in vitro (IVD). Les autres types de résultats, tels que les résultats à usage de recherche uniquement (RUO) et les contrôles de qualité (QC), ne relèvent pas du périmètre de MAESTRIA. Configurer un Instrument connecté à MAESTRIA pour générer des types de messages autres que ceux liés au IVD peut entraîner leur filtrage et produire des résultats non fiables.
- (b) Le Client assume l'entière responsabilité de veiller à ce que tout Instrument envoie ou transmette des messages dans un format exploitable. L'assistance de bioMérieux concernant la connexion à des Instruments non bioMérieux se limite aux messages reçus par le Logiciel MAESTRIA et transmis au SIL. Le Client demeure responsable de l'obtention ou de la réception d'une assistance adéquate pour les Instruments non bioMérieux et leur connexion à MAESTRIA. bioMérieux n'assume aucune responsabilité dans la mesure où les messages sont transmis par un Instrument non bioMérieux dans un format non exploitable par MAESTRIA.



BIOMÉRIEUX VISION SUITE Conditions générales supplémentaires – MAESTRIA™

ANNEXE A

ABONNEMENT LOGICIEL MAESTRIA

Produit, fonctionnalité ou service	Modèle d'accès	Obligation du Client
Logiciel MAESTRIA ¹	Abonnement	Obligatoire
Gestion des cultures MAESTRIA	Abonnement	Facultatif
Connexion des instruments MAESTRIA et assistance	Abonnement	Obligatoire
Connecteur MAESTRIA BRUKER ²	Abonnement	Facultatif
Analyses de laboratoire ^{2,3}	Abonnement	Facultatif
Connecteur tiers MAESTRIA ²	Abonnement	Facultatif

LICENCE PERPÉTUELLE DU LOGICIEL MAESTRIA

Produit, fonctionnalité ou service	Modèle d'accès	Obligation du Client
Logiciel MAESTRIA ⁴	Licence perpétuelle	Obligatoire
Gestion des cultures MAESTRIA	Licence perpétuelle	Facultatif
Mise à jour et du logiciel MAESTRIA et assistance	Contrat d'abonnement ou de service	Obligatoire
Connexion des instruments MAESTRIA et assistance	Contrat d'abonnement ou de service	Obligatoire
Connecteur MAESTRIA BRUKER ²	Contrat d'abonnement ou de service	Facultatif
Analyses de laboratoire ^{2,3}	Contrat d'abonnement ou de service	Facultatif
Matériel MAESTRIA	Licence perpétuelle	Facultatif

ACCESSOIRES MAESTRIA

Produit, fonctionnalité ou service	Modèle d'accès	Obligation du Client
Matériel MAESTRIA	Licence perpétuelle	Facultatif
Accessoires matériels MAESTRIA	Licence perpétuelle	Facultatif

¹ Inclut la mise à jour du logiciel et l'assistance

² Lorsque cela est disponible et proposé

³ Par utilisateur autorisé

⁴ Exclut la mise à jour du logiciel et l'assistance